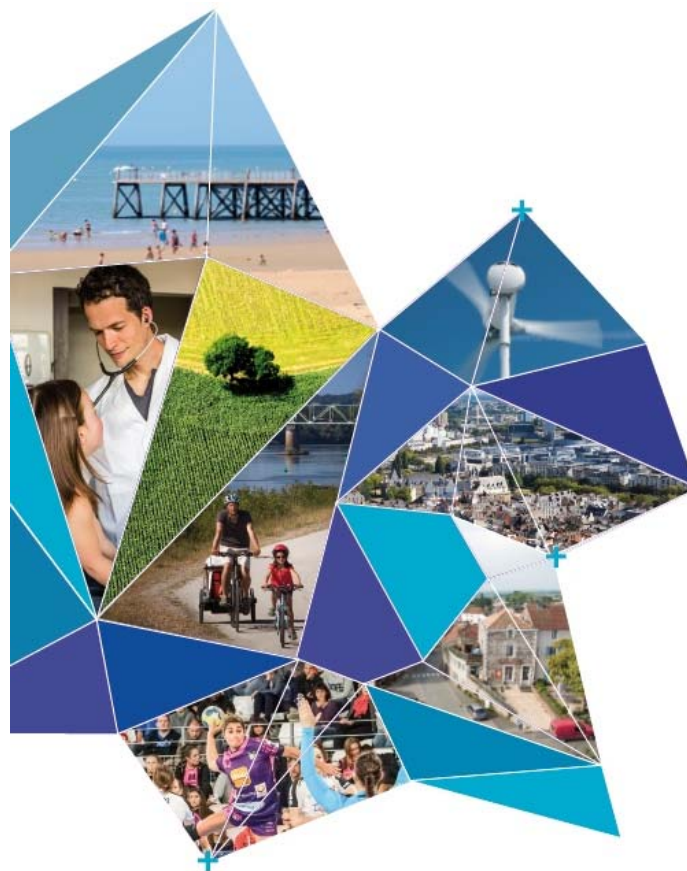


Le 11 octobre 2018

**CONTRACTUALISATION**

# La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de Mayenne Communauté

## 2,992 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

① Communiqué de presse .....	p.2
② Exemples de projets développés par Mayenne Communauté .....	p.3
③ Le territoire .....	p.4
④ En savoir plus sur le CTR 2020 .....	p.5
⑤ Chiffres clés   Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité .....	p.6

**CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 11 octobre 2018

**Communiqué de presse****Combat pour l'équité territoriale****La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la  
Mayenne Communauté****2,992 M€ pour accompagner les projets du territoire**

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-Président de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de Mayenne Communauté avec Michel Angot, président de Mayenne communauté et Maire de Mayenne.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

**Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec **Mayenne Communauté**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **2,992 M€**. A travers ce contrat, **Mayenne Communauté** souhaite engager des projets sur 5 thématiques prioritaires :

## 1. L'attractivité du territoire

**Objectifs :** Le territoire souhaite favoriser l'accueil et le développement des entreprises, maintenir et consolider son offre commerciale, accompagner à l'innovation économique et faire de Mayenne Communauté un territoire connecté.

**Projets envisagés :**

- Aménagement du Parc d'Activités d'Aron (en fonction des orientations du SCOT et du schéma des zones d'activité)
- Acquisition, construction, aménagement d'un hôtel d'entreprises et d'ateliers relais, boutique à l'essai...  
Etude et ingénierie liée à la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial

## 2. Solidarité et proximité

**Objectifs :** favoriser la solidarité entre habitants par une offre de services de proximité c'est-à-dire mettre en cohérence les services enfance-jeunesse, améliorer l'accès à l'offre de santé, adapter la société au vieillissement, pérenniser l'accès aux services des publics, proposer une offre de service social équitable sur l'ensemble du territoire, favoriser le lien social, l'ouverture aux autres, la découverte, favoriser une politique culturelle accessible pour tous.

**Projets envisagés :**

- Aménagement des abords du Pôle santé Aménagements sur l'aire d'accueil des gens du voyage
- Mise en œuvre d'une nouvelle Maison des services aux publics
- Aménagements et travaux de rénovation sur équipements culturels
- Soutien à l'ingénierie du projet Croq'les mots marmot !

## 3. Qualité du cadre de vie, habitat et préservation de l'environnement

**Objectifs :** ils sont liés à l'amélioration du cadre de vie, des déplacements et de l'environnement.

- Les structurations urbaines, la rénovation, la valorisation et le développement de l'habitat, la mise en valeur du patrimoine naturel.
- L'amélioration du réseau routier, la promotion des transports alternatifs à la voiture individuelle.
- La poursuite d'une politique exemplaire en matière de déchets et le développement d'une politique énergétique volontariste.

**Projets envisagés :**

- Création d'une nouvelle déchetterie
- Acquisition équipement roulant pour la politique de réduction des déchets –Extension et aménagement de bâtiments techniques liés à la collecte et au traitement des déchets –Reconquêtes de la biodiversité sur des sites naturels remarquables et travaux sur des cours d'eau
- Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique sur le barrage de Brives
- Etudes et travaux de dépollution d'un ancien site industriel et aménagement des abords
- Mise en œuvre de voies douces dans le cadre du schéma communautaire
- Mise en œuvre des études SCOT et PLUI

#### 4. La transition énergétique

La stratégie de l'intercommunalité s'articule autour de la promotion des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique du parc immobilier public et de la mobilité durable.

*Projets envisagés :*

- Conversion d'une partie de la flotte de véhicules de l'EPCI vers des motorisations propres
- Rénovation énergétique de bâtiments publics

#### 5. Thématique 5 : Offre touristique

Mayenne Communauté souhaite affirmer sa vocation touristique.

*Projets envisagés :*

- Etudes, acquisitions et travaux en vue de la rénovation du camping communautaire
- Acquisitions et travaux pour la mise en œuvre d'une nouvelle aire d'accueil des camping-cars
- Rénovation et ou transfert de l'office de tourisme vers un autre site

### Focus sur le projet du Pôle santé

Le projet de Pôle santé est en œuvre sur le territoire de Mayenne Communauté depuis 2009 pour contribuer à l'organisation et à la pérennisation de l'accès aux soins de premiers recours et à la prévention et la promotion de la santé sur ce territoire.

Un Contrat local de santé 2018-2021 a été signé.

Le projet de santé territorial concerne plus de 70 professionnels de santé, dont 40 intégreront le Pôle santé à l'automne 2018. Outre les médecins généralistes, des cabinets infirmiers, une sage-femme, des podologues, une diététicienne et la maison médicale de garde, des spécialités seront représentées : radiologues, dermatologues, un psychiatre et des spécialistes qui viendront faire des consultations avancées.

Pensé pour faciliter l'accès aux soins des habitants de Mayenne Communauté, le bâtiment accueillera également la Caisse primaire d'assurance maladie, la Maison départementale de l'autonomie et le Laboratoire d'analyses médicales.

Une salle de réunion pour l'éducation thérapeutique et un cabinet de spécialistes pour des consultations locales vont permettre d'améliorer l'accès aux soins des patients. La pharmacie, projet privé porté par l'ensemble des pharmaciens de Mayenne, complètera l'offre et sera située dans la continuité du Pôle.

La Ville de Mayenne a profité de ce dynamisme pour repenser l'agencement du quartier : sécurisation des flux de circulation, traitement paysager des abords, aménagement de deux parkings. La Ville de Mayenne projette également la création d'une piste cyclable et un arrêt de bus pour accéder aux bâtiments.

### **Construction du pôle santé**

Le bâtiment comprend plus de 2 300 m<sup>2</sup> et se répartit comme suit :

12 cabinets de médecins généralistes, 3 cabinets de spécialistes (2 dermatologues et 1 dédié aux consultations délocalisées), 5 cabinets d'infirmières (16 infirmières), 2 cabinets de podologie (2 podologues), 1 cabinet de diététicien (1 diététicienne), 1 orthoptiste, 1 psychologue, 1 médecin psychiatre.

Services associés : une Maison Médicale de Garde, un cabinet de radiologie et un laboratoire d'analyses médicales.

### **Aménagements des abords du pôle santé (objet de la contractualisation CTR)**

Le projet d'aménagement consiste principalement en :

- Le renouvellement des réseaux du secteur et la viabilisation du projet de bâtiment
- Le réaménagement des rues environnantes
- La réalisation de parkings pour les praticiens (60 places) et les patients (68 places)
- Le renouvellement complet de l'éclairage public.

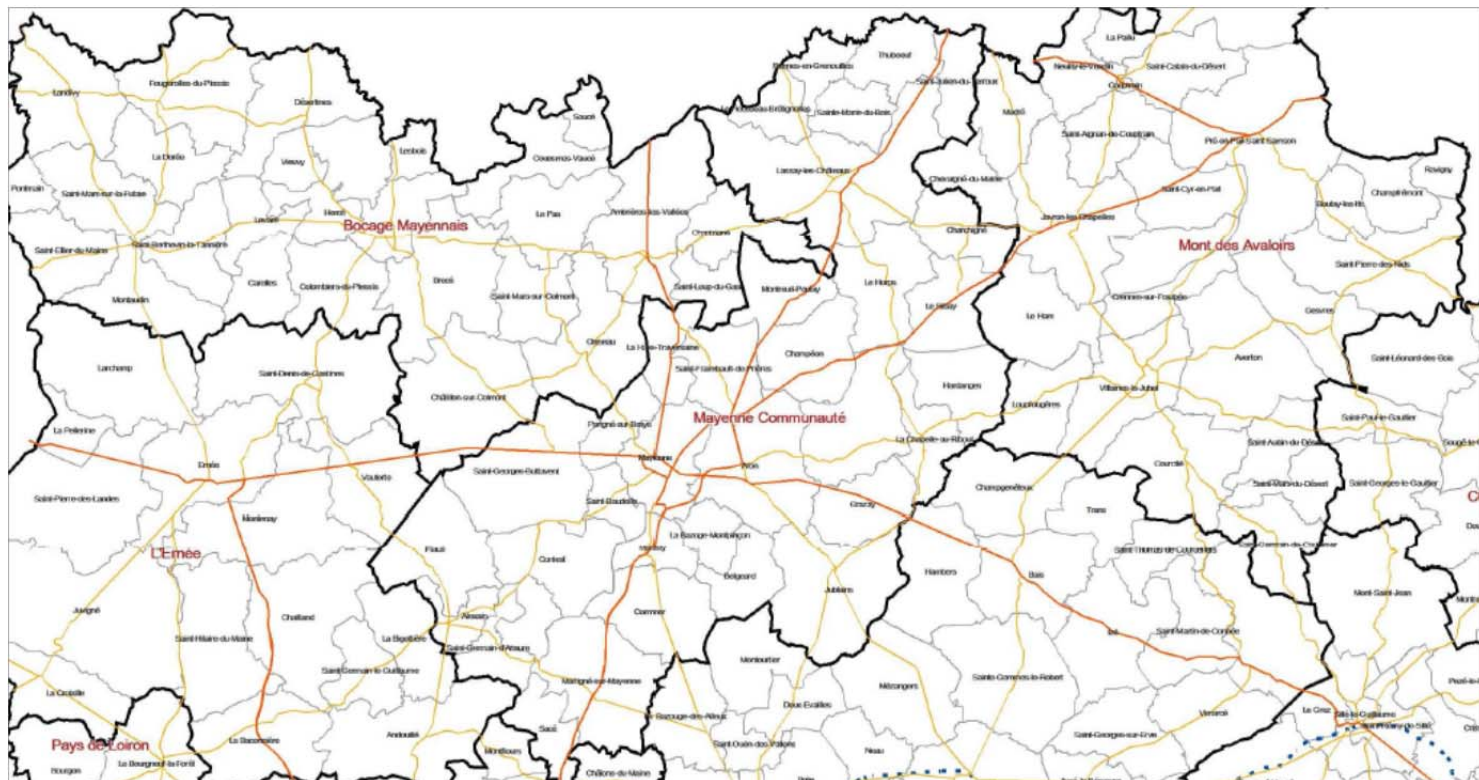
Sur un coût total de l'opération de 765 973 €, le financement régional s'est porté à hauteur 497 882 € pour l'aménagement des abords, au sein du contrat territorial. Par ailleurs, la Région a mobilisé 300 000 € au titre de l'aide sectorielle aux Maisons de santé pluridisciplinaires et 192 500 € (CTU 2010-2014) pour l'achat du foncier et les études.

5



## Mayenne Communauté

**MAYENNE**  
communauté



Issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay, Mayenne Communauté regroupe 33 communes et 37 344 habitants (population municipale 2016), présidée par Michel Angot

## En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

### • Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

### • Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

### • Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

### • Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

### • Bénéficiaires :

**Maîtres d'ouvrage publics** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés** : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

### Chiffres clés de la contractualisation

**MAYENNE**  
communauté

#### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

#### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



### Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un

programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 21,3 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

- **Sur le territoire de Mayenne Communauté**, 15 Communes ont bénéficié du Fonds régional de développement des communes et 2 Communes du fonds école pour un montant total de 499 260 €.
- **Contest** : aménagement d'une liaison douce cyclo piétonne Contest-Saint-Baudelle : **17 715 € de subvention**
- **Marcillé la Ville** : aménagement d'un terrain multisports : **5 785 € de subvention (08/07/2016)**.
- **Martigné sur Mayenne** : travaux d'aménagement de sécurité de la rue Spica : **37 500 € de subvention (08/07/2016)**.



- **La Chapelle au Riboul** : rénovation de la salle polyvalente : **6 859 € de subvention** (30/09/2016).
- **Saint-Baudelle** : aménagement d'une liaison douce cyclo piétonne Contest-Saint-Baudelle : **11 000 € de subvention** (30/09/2016).
- **Saint-Julien du Terroux** : aménagement de la mairie et de ses annexes dans le cadre de la mise en accessibilité : **6 604 € de subvention** (18/11/2016).
- **Le Ribay** : construction d'une nouvelle mairie : **45 000 € de subvention** (31/03/2017).
- **Jublains** : aménagement du centre-bourg (parcours touristique) : **28 820 € de subvention** (19/05/2017).
- **Montreuil-Poulay** : aménagement du centre-bourg : **50 000 € de subvention** (19/05/2017).
- **Charchigné** : rénovation de la salle communale : **29 561 € de subvention** (07/07/2017).
- **Sainte-Marie du Bois** : rénovation énergétique de la mairie : **5 000 € de subvention** (07/07/2017).
- **Hardanges** : rénovation de toitures (salle des fêtes et mairie) et pose de panneaux photovoltaïques : **11 418 € de subvention** (29/09/2017).
- **Moulay** : renouvellement de l'éclairage public : **15 000 € de subvention** (17/11/2017).
- **Saint-Fraimbault de Prières** : restructuration et extension de la mairie : **38 208 € de subvention** (16/02/2018).
- **Saint-Georges-Buttavent** : rénovation de la salle des fêtes : **50 000 € de subvention** (28/09/2018).

### Fonds écoles (2 projets)

- **Aron** : projet d'extension de l'école publique : **40 790 € de subvention** (08/07/2016).
- **Contest** : travaux de réhabilitation et extension des anciens vestiaires de foot en accueil de loisirs, réhabilitation du hall d'entrée, sanitaires et couloirs de la salle des fêtes, réaménagement de la cuisine : **100 000 € de subvention** (20/04/2018).

#### « Revitalisation centre bourg »

La commune de Lassay-les-Châteaux est éligible à ce dispositif.

#### « Pays de la Loire Commerce Artisanat »

Adopté le 7 juillet 2017, ce dispositif permet de soutenir directement des commerçants et artisans situés dans des communes en fragilité commerciale ; les entreprises des 11 communes suivantes sont éligibles à ce dispositif : Aron, Commer, Contest, La Bazoge-Montpinçon, Marcillé la Ville, Martigné sur Mayenne, Moulay, Parigné sur Braye, Saint Baudelle, Saint Fraimbault de Prières, Saint Georges Buttavent. 2 entreprises ont déjà bénéficié de ce soutien pour un total de 14 250€.